

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 1<sup>er</sup> avril 2009 à 8h30, et à laquelle étaient présents les conseillers, messieurs Denis Joannette, Sylvain Sauvageau, Mario St-Charles, et Martin Bigras formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

---

### Séance extraordinaire

La séance est ouverte par Monsieur le maire Marc Lauzon à 8h31.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-01.103

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

### ADOPTÉE

2. **Octroi d'un contrat pour le contrôle biologique des moustiques incluant une étude entomologique à la société Desfor Bio services**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au contrôle biologique des moustiques pour la saison 2009;

IL EST

Proposé par monsieur Sylvain Sauvageau  
Appuyé par monsieur Martin Bigras  
et unanimement résolu

2009-04-01.104

D'OCTROYER à la société *Desfor Bio services* le contrat pour le contrôle biologique des moustiques incluant une étude entomologique pour la saison 2009, et ce, pour la somme de 22 050\$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.470.00.499.

### ADOPTÉE

3. **Autorisation à la société Desfor Bio services à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

---

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau  
et unanimement résolu

2009-04-01.105

D'AUTORISER la société *Desfor Bio services* à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du contrat pour la réalisation d'une étude entomologique et pour le contrôle biologique des moustiques pour la saison 2009.

### ADOPTÉE

4. Période de questions (30 minutes au maximum)

Aucune question pour la présente séance.

5. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2009-04-01.106

DE LEVER la présente séance à 8h39

---

Marc Lauzon, maire

---

Alexandre Verdy, greffier